



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23017061



25 JAN. 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0421 881 209**

Nom

(en entier) : **LES ATELIERS MONSIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **RUE DE HERMEE 256 A 4040 HERSTAL**

Objet de l'acte : NOMINATION ET DEMISSION

Ce 13 janvier 2023 à 16.h, à Embourg, s'est réunie l'assemblée générale de SA LES ATELIERS DE MONSIN, société anonyme de droit belge, dont le siège est établi à 4040 HERSTAL, Rue de Hermée 256 et immatriculée à la B.C.E. sous le numéro 0421.881.209.

BUREAU

La séance est ouverte à 16h, sous la présidence de Monsieur Quentin Poncelet

La SRL MECAHOLD, actionnaire unique, est présente

Il est constaté que l'intégralité des actions est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée a pour objet du jour :

1. Démission des administrateurs
2. Décharge
3. Nomination de quatre administrateurs
4. Rémunération du mandat visé en 3
5. Date d'effet
6. Pouvoirs

II. pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

III. l'intégralité des actions existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Prend acte de la démission en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Jamotte (NN 67.01.30. 145 78)
2. Prend acte de la démission en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Yves Jamotte (NN 69.12.29 185 90)
3. Pour autant que de besoin, l'actionnaire unique accorde aux administrateurs démissionnaires la décharge provisoire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice en cours jusqu'à la date de sa démission.
L'actionnaire unique s'engage irrévocablement et inconditionnellement à voter, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, en faveur de la décharge définitive et inconditionnelle des administrateurs démissionnaires pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée, sauf en cas de dol ou de faute lourde.
4. Décide de nommer à la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué la SRL HETRE POUPRE dont le siège est établi à 4000 Liège, rue des Clarisses 52, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0748.993.220, avec Monsieur Quentin PONCELET NN 79.09.13 073 95), comme représentant permanent, ce que ce dernier accepte.
5. Décide de nommer à la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué la SRL AFV Import Export, dont le siège est établi à 4000 Liège, Rue Bonne-Nouvelle 80, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0878.722.109, avec Monsieur Lionel SCHEEN NN 80.02.27 257 45), comme représentant permanent, ce que ce dernier accepte.
6. Décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur Antoine Bruyns (NN. 84.03.14 305 90) domicilié à 1090 Wezembeek-Oppem avenue Bel Air 36;
7. Décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur Didier Baclin (NN. 83.10.18 119 87) domicilié à Londres (Royaume Uni) SE16EL appartement 3601, 8 Walworth Road;
8. Les mandats visés aux points 4 à 5 sont exercés à titre rémunéré et les mandats visés aux points 6 et 7 sont exercés à titre gratuit.
9. Les démissions/nominations prennent effet à partir de ce jour.
10. Pouvoir est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer la publication aux Annexes du Moniteur belge du présent procès-verbal.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h 30

Dont procès-verbal.

Le président

Monsieur Marc Jamotte, administrateur démissionnaire

Monsieur Jean-Yves Jamotte, administrateur démissionnaire

Déposé en même temps que le PV du 13/01/2023